



## PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

**PRÉFECTURE**  
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES  
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL  
Bureau des politiques publiques et de l'appui territorial

Nantes, le **20 SEP. 2017**

arrêté portant composition de la commission départementale  
de la nature, des paysages et des sites, formation « publicité »  
(mandat 2017-2020)

### LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L341-16 et suivants, R 341-16 à R 341-25 ;
- VU** le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, notamment ses articles 8, 9 et 20 ;
- VU** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 13 septembre 2006 modifié instituant la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;
- VU** les consultations auxquelles il a été procédé en vue du renouvellement des formations spécialisées de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites
- VU** les désignations effectuées par l'assemblée départementale de la Loire-Atlantique et par l'association fédérative départementale des maires de Loire-Atlantique;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder au renouvellement des membres de la formation spécialisée « publicité » de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites dont le mandat s'est achevé le 16 mai 2016;
- SUR** la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique

### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé est modifié comme suit : « La composition de la formation « publicité » comporte les membres suivants répartis en 4 collèges paritaires :

#### **« 1<sup>er</sup> collège – Représentants des services de l'État**

- un représentant de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- un représentant de la direction départementale des territoires et de la mer ;
- un représentant de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- un représentant de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine ;

**2ème collège – Représentants élus des collectivités territoriales et d'établissements publics de coopération intercommunale**

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- <b>M. Freddy HERVOCHON</b> vice-président ressources, milieux naturels et foncier – conseiller départemental de Rezé 1	- <b>Mme Malika TARARBIT</b> vice-présidente sport et activités de pleine nature – conseillère départementale de Rezé 2
- <b>Mme Françoise HAMEON</b> vice-présidente tourisme, mer et littoral – conseillère départementale de Nantes 2	- <b>Mme Chantal BRIERE</b> conseillère départementale de Guérande
- <b>M. Jacques GARREAU</b> maire de Bouaye	- <b>M. Michel BAHUAUD</b> maire de La Plaine-sur-Mer
- <b>M. Jean-Pierre LUCAS</b> maire de Rouans	- <b>M. Joseph LAIGRE</b> maire délégué d'Arthon-en-Retz, commune nouvelle de Chaumes-en-Retz

**3ème collège – Personnalités qualifiées, représentants d'associations agréées dans le domaine de la protection de l'environnement, d'organisations agricoles et sylvicoles**

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- <b>M. Claude BORD</b> , Union Départementale des associations de Protection de la Nature, de l'environnement et du cadre de vie (UDPN)	- <b>M. Chrystophe GRELLIER</b> , Union Départementale des associations de Protection de la Nature, de l'environnement et du cadre de vie (UDPN)
- <b>Mme Chantal ENGUEHARD</b> , maître de conférence	- <b>Mme Edith MORISSET</b> exploitante d'un hébergement touristique
- <b>M. Patrick CARTON</b> association « France Nature Environnement Pays de la Loire »	- <b>Mme Mireille BOURDON</b> , association « France Nature Environnement Pays de la Loire »
- <b>M. Michel COUDRIAU</b> chambre d'agriculture	- <b>M. Patrick PRIN</b> , chambre d'agriculture

**4ème collège – Professionnels représentant les entreprises de publicité et les fabricants d'enseignes**

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- <b>Mme Fabienne BARBET</b> Société Publi espace	
- <b>M. Olivier LE BEON</b> Société Clear Channel France	- <b>M. Pierre-Yves BICHON</b> , Société Clear Channel France
- <b>M. Christophe HUGÉ</b> JC Decaux France	- <b>M. Thierry TETU</b> JC Decaux France
- <b>M. Laurent GOBIN</b> LG Pub Concept	- <b>M. Christian GOBIN</b> LG Pub Concept

Article 2 : Les membres sont nommés pour une durée de 3 ans renouvelable, à compter de la date du présent arrêté.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

**La PRÉFÈTE**

Pour la préfète et par délégation,  
Le secrétaire général,

Emmanuel AUBRY